① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD 2023

cerfa

N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABIS SECURITY
Adresse de l'entreprise	20 Route DE VILLENEUVE 31120 PORTET SUR GARONNE — Néant ☐ *
SIRET	4 8 0 1 8 6 5 2 7 0 0 0 2 8
Durée de l'exercice en nombre de mois*	1 2
Durée de l'exercice précédent *	1 2

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 2022-12-31 Net 3
Capital souscrit non appelé	**TOTAL (I)**	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH	15 327	AI	15 327
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	25 751	AQ 18 113	7 638
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	24 999	AS 11 808	13 191
	Autres immobilisations corporelles	AT	69 044	AU 52 411	16 634
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	156	BE	156
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	908	BI	908
	TOTAL (II)	BJ	136 186	BK 82 332	53 854
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 685 885	BY 123 192	1 562 693
	Autres créances (3)	BZ	153 020	CA	153 020
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	185 813	CE 1 239	184 574
	Disponibilités	CF	173 390	CG	173 390
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	4 482	CI	4 482
	TOTAL (III)	CJ	2 202 590	CK 124 431	2 078 159
	Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW			
	Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM			
	Écarts de conversion actif * **(VI)**	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 338 776	1A 206 763	2 132 013

Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	147 858
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

LR

② **BILAN – PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABIS SECURITY		Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....25.000.)	DA	25 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB	
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	2 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	788
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	9 324
	Report à nouveau	DH	(16 414)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	57 466
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	78 664
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	22 774
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	22 774
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	334 833
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	144 609
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	887 070
	Dettes fiscales et sociales	DY	632 606
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	31 457
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 030 575
	Écart de conversion passif *	ED	
	TOTAL (V)	EE	2 132 013
	TOTAL GENERAL (I à V)		

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		- Écart de réévaluation libre	1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 795 561
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

LR

ABIS SECURITY
Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 20 Route de Villeneuve, 31120 PORTET SUR GARONNE
480 186 527 RCS TOULOUSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 8 JANVIER 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 57 465,51 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	57 465,51 euros
- Absorption des pertes antérieures	16 414,41 euros
- Le solde, en totalité au compte "autres réserves"	41 051,10 euros
qui s'élève ainsi à 50 375,56 euros.	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 78 663,73 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- ***Exercice clos le 31 décembre 2019 :***
  250 000 euros,
  Soit 80 euros par titre
  Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 250 000 euros
- ***Exercice clos le 31 décembre 2020 :*** Néant
- ***Exercice clos le 31 décembre 2021 :*** Néant

Certifié conforme
Le Président

le 17.01.2024
certifié conforme

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
INDEMNITES	0	1 500
PRODUITS DE CESSION DES IMMOBILISATIONS	0	6 900
PENALITES / AMENDES	1 459	0
VNC DES IMMOBILISATIONS CEDEES	3 947	0
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES DES IMMOBILISATIONS	197	0
PROVISIONS POUR RISQUES	22 774	0

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

⑤ **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABIS SECURITY — Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
			1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	KD	30 756	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre (dont composants L9)		KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui (dont composants M1)		KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions — Installations gales, agencts*, aménagts des constructions dont composants M2)		KP	25 751	KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels dont composants M3)		KS	45 976	KT		KU	7 308
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	12 167	KW		KX	1 900
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de transport *		KY	37 110	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	24 204	LC		LD	8 623
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE	800	LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
CORPORELLES		**TOTAL III**	LN	146 010	LO		LP	17 831
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations		8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P	153	1R		1S	3
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	882	1U		1V	26
FINANCIÈRES		**TOTAL IV**	LQ	1 035	LR		LS	29
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	177 801	ØH		ØJ	17 860

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions : Par virement de poste à poste		Diminutions : Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
			1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**	IN		CØ		DØ		D7		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	IO		LV	15 429	LW	15 327	1X		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
CORPORELLES	Constructions — Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG		MH	25 751	MI		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT		MJ	28 286	MK	24 999	ML		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM	4 265	MN	9 802	MO		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	6 799	MQ	30 311	MR		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	4 696	MT	28 131	MU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW	800	MX		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
CORPORELLES	**TOTAL III**	IY		NG	44 046	NH	119 794	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	156	2D		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	908	2G		
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**	I3		NJ		NK	1 064	2H		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	59 475	ØL	136 186	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 *bis*-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise	ABIS SECURITY	Néant ☑ *

Exercice N clos le 2022-12-31

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col .1– col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		①	②	③	④	⑤	⑥
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥ **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABIS SECURITY	Néant ☐ *

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	15 270	PF	159	PG	15 429	PH	
TOTAL I		RK	15 270	RM	159	RN	15 429	RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	16 776	PW	1 338	PX		PY	18 113
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	35 489	QA	4 444	QB	28 125	QC	11 808
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	12 167	QE	236	QF	4 265	QG	8 139
	Matériel de transport	QH	26 987	QI	2 730	QJ	2 853	QK	26 864
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	16 175	QM	5 092	QN	4 659	QO	16 608
	Emballages récupérables et divers	QP	668	QR	132	QS		QT	800
TOTAL II		QU	108 262	QV	13 972	QW	39 902	QX	82 332
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	123 532	ØP	14 131	ØQ	55 331	ØR	82 332

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général *non ventilé* (NP + NQ + NR)	NW		**Total général *non ventilé* (NS + NT + NU)**	NY		**Total général *non ventilé* (NW – NY)**	NZ	

CADRE C **MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES ***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise	ABIS SECURITY	Néant ☐ *

	NATURE DES PROVISIONS		Montant du début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	0	TA	0	TB	0	TC	0
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	0	TD	0	TE	0	TF	0
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	0	TG	0	TH	0	TI	0
	Amortissements dérogatoires	3X	0	TM	0	TN	0	TO	0
	Dont majorations exceptionnelles de 30 % ☐	D3	0	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI) ☐	IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0
	TOTAL I	3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	0	4B	0	4C	0	4D	22 774
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	0	4F	0	4G	0	4H	0
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	0	4K	0	4L	0	4M	0
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	0	4P	0	4R	0	4S	0
	Provisions pour pertes de change	4T	0	4U	0	4V	0	4W	0
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	0
	Provisions pour renouvellement des immobilisations * ☐	5F	0	5H	0	5J	0	5K	0
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	0	EP	0	EQ	0	ER	0
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	0	5S	0	5T	0	5U	0
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	0	D4	22 774	5T	0	5U	0
	TOTAL II	5Z	0	TV	22 774	TW	0	TX	22 774
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations - incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0
	Sur immobilisations - corporelles	6E	0	6F	0	6G	0	6H	0
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	02	0	03	0	04	0	05	0
	Sur immobilisations - titres de participations	9U	0	9V	0	9W	0	9X	0
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) * ☐	06	0	07	0	08	0	09	0
	Sur stocks et en cours	6N	0	6P	0	6R	0	6S	0
	Sur comptes clients	6T	70 868	6U	55 237	6V	2 913	6W	123 192
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	1065.87	6Y	174	6Z	0	7A	1 239
	TOTAL III	7B	71 934	TY	55 411	TZ	2 913	UA	124 431
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	7C	71 934	UB	78 185	UC	2 913	UD	147 205
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	55 237	UF	2 913		
	Dont dotations et reprises - financières			UG	174	UH	0		
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	22 774	UK	0		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI	10	0

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision ☐

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Extensions

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
PROVISION POUR RISQUE - LITIGE		22774		22774

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
PROVISION POUR DEPRECIATION VMP	1065	174		

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABIS SECURITY	Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
			1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	908	UV		UW	908	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	147 858				147 858	
	Autres créances clients	UX	1 538 027		1 538 027			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY	100		100			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM						
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	151 344		151 344			
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	1 500		1 500			
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	76		76			
Charges constatées d'avance		VS	4 482		4 482			
	TOTAUX	VT	1 844 295	VU	1 695 529	VV	148 766	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
			1	2	3	4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2	2		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	334 831	99 817	235 014	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	39	39		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	887 070	887 070		
Personnel et comptes rattachés		8C	143 082	143 082		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	159 276	159 276		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	7 902	7 902		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	321 125	321 125		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	1 222	1 222		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	144 570	144 570		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	31 457	31 457		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
	TOTAUX	VY	2 030 575	VZ 1 795 561	235 014	

RENVOIS							
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	144 570
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise	ABIS SECURITY	Néant ☐	Exercice N clos le
	Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)	ET ☐	2022-12-31

I. REINTEGRATIONS

				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA	57 466
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)☐	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art.39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option☐	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	38 685	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX		XW	40 144
	Amendes et pénalités	WJ	1 459	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						I7	25 898
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*	L7		K7	
Régimes particuliers/ impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)				I8	
			- imposées au taux de 0%				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*☐	{	- Plus-values nettes à court terme				WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*☐	Intérêts excédentaires (art.39-1-3ème et 212 du CGI)☐	SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)☐	SW		WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro☐	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR	123 508

II. DEDUCTIONS

				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WS	0
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)							WU	2 913
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
		- imposées au taux de 0 %					WH	
		- imposées au taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts☐	(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A		)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)☐						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)☐	K9		Entreprises nouvelles (art.44 sexies)☐	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)☐	PA	
	ZFU -TE (art. 44 octies A)	0V		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)☐	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)☐	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)☐	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)☐									XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)☐	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)☐	YH		)		XG
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC				
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)☐	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	Y0				
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)☐	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies G)☐	YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2

III. RESULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	2 913
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{	Bénéfice (I moins II)	XI	120 595		
		Déficit (II moins I)		0	XJ	0
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			ZL			0
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				0	XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	120 595	XO	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant

II DEDUCTIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise	ABIS SECURITY	Néant ☐ *

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	0	Nombre dopérations sur lexercice		K4 ter	0
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)					K5	0
Déficits reportables (différence K4 + K4bis-K5)					K6	0
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)					YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)					YK	0

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	73 317

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *☐	ZV	0	ZW	0
Provisions pour risques et charges *☐				
CREANCES CLIENTS		38 511		2 913
TOTAUX	8X	38 511	8Y	2 913
Provisions pour dépréciation *				
VMP		174		0
TOTAUX	9D	174	9E	0
Charges à payer				
TOTAUX	9K	0	9L	0
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	38 685	YO	2 913

à reporter au tableau n° 2058-A-SD : Ligne WI Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations☐	Montant net à la fin de l'exercice
	L1	0	0	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABIS SECURITY	Néant ☐*

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	67 187
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	67 187

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	- Autres réserves	ZD	
Dividendes		ZE	
Autres répartitions		ZF	
Report à nouveau		ZG	67 187
(N.B : le total I doit être égal au total II) **TOTAL II**		ZH	67 187

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS

- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ
- Engagements de crédit-bail immobilier						YR
- Effets portés à l 'escompte et non échus						YS

DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

- Sous-traitance						YT 3 218 241
- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	14 020	)	XQ 15 733
- Personnel extérieur à l'entreprise						YU
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS 13 034
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV 1 242
- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST 84 570
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ 3 332 819

DÉTAIL DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE						YW 7 305
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	9Z 35 474
Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD						YX 42 779

TVA

- Montant de la TVA collectée	YY 952 395
- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ 658 486

DIVERS

- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *	ØB 992 109
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK %
- Numéro de centre agréé * XP	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0 ZR ☐
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI	RH

RÉGIME DE GROUPE*

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale — JH — n° SIRET de la société mère du groupe — JJ

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES**

DGFiP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABIS SECURITY	Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	1	2	3	4	5	6
1	Kit P65 Avec Sirène 2005-01-01	640	0	640	0	0
2	Pack Contrôle de Ronde 2005-01-01	1 116	0	1 116	0	0
3	Pointeuse Controle Ronde 2005-05-18	1 618	0	1 618	0	0
4	Logcieil Magneta 2006-02-22	1 638	0	1 638	0	0
5	Système Alarmes 2007-12-04	2 385	0	2 385	0	0
6	Enduit 2008-01-26	35	0	35	0	0
7	Monorex 2008-09-24	1 110	0	1 110	0	0
8	TRIANA EUROPE BALISE TPA 2009-02-03	1 400	0	1 400	0	0
9	LOGICIEL INFO AZUR CONCEPT 2009-08-14	800	0	800	0	0
10	TRIANA EUROPE BALISE TPR 01 2010-01-19	892	0	892	0	0
11	SERVICE PACK ZEN PRIVILEGE EBP 2010-11-26	659	0	659	0	0
12	LOGICIEL TOP GUARD PATROL PLUS 2011-10-07	1 098	0	1 098	0	0
13	SERVICE PACK ZEN PRIVILEGE EBP PACK DE GESTION PRO 2012-02-03	950	0	950	0	0
14	EXTENSION NOMBRE DE POSTES EBP PACK DE GESTION PRO 2012-02-03	359	0	359	0	0
15	DETECTEUR DE MOUVEMENT - CASTORAMA 2012-07-10	1 880	0	1 880	0	0
16	CONTROLEUR DE RONDE ELECTRONIQUE - SECURITE PROTEC 2012-10-31	540	0	540	0	0
17	IPHONE 5S 16G - BOULANGER 2013-12-27	703	0	703	0	0
18	SITE INTERNET, CREATION CHARTE GRAPHIQUE, VISUEL, 2014-06-13	1 200	0	1 200	0	0
19	AZUR GARD VERSION 2014 - AZUR CONCEPT 2014-06-23	1 590	0	1 590	0	0
20	PASAGE GARD A + DE 100 SALARIES - AZUR CONCEPT 2014-08-19	1 200	0	1 200	0	0
21	APPLE IPHONE 6 GOLD 16GO - BOUYGUES 2015-06-15	558	0	558	0	0
22	PORTABLE MACBOOK PRO RETINA - BOULANGER 2015-08-28	1 568	0	1 568	0	0

23	IPHONE 6S PLUS SPACE - BOULANGER 2015-10-20	824	0	824	0	0
24	BOITIER EXTERNE RAIDDISQUE DUR - LDLC 2015-11-03	477	0	477	0	0
25	ACER 27" LED - LDLC 2015-11-03	772	0	772	0	0
26	IPHONE 6S SILVER 16 - BOULANGER 2015-11-09	608	0	608	0	0
27	IPHONE 6S SILVER 16 - BOULANGER 2015-11-09	608	0	608	0	0
28	PORTABLE ASUS W10 - BOULANGER 2015-11-23	657	0	657	0	0
29	IPHONE 6S GOLD 64 - BOULANGER 2015-11-23	741	0	741	0	0
30	IPHONE 6S GOLD 128 - BOULANGER 2015-11-28	808	0	808	0	0
31	IPHONE 6S PLUS GOLD - BOULANGER 2015-12-12	787	0	787	0	0
32	GALAXY S6 EDGE 32 GO NOIR - ORANGE 2015-12-23	583	0	583	0	0
33	IPHONE 6S PLUS SPACE - BOULANGER 2015-12-31	771	0	771	0	0
34	TLSE MICRO 2016-02-26	665	0	665	0	0
35	IPHONE 7 - ORANGE 2016-10-26	680	0	680	0	0
36	TELEPHONE - BOULANGER 2016-12-21	968	0	968	0	0
37	EBP PACK DE GESTION PRO - SOFAKOM 2017-05-23	1 278	0	1 278	0	0
38	SAMSUNG GALAXY S8+ SILVER - BOULANGER 2017-11-11	674	0	674	0	0
39	IPHONE X SILVER 256GB - APPLE 2017-11-16	1 108	0	1 108	0	0
40	IPHONE X ARGENT - BOULANGER 2017-12-28	1 138	0	1 138	0	0
41	IPHONE X GRIS SIDERA - BOULANGER 2018-01-06	1 108	0	1 108	0	0
42	IPHONE X ARGENT 256 - BOULANGER 2018-01-13	1 108	0	1 108	0	0
43	IPHONE X ARGENT 256 - BOULANGER 2018-01-13	1 108	0	1 108	0	0
44	PORTABLE ASUS R540UV - BOULANGER 2018-05-10	558	0	520	0	37
45	LOGICIEL AZUR GARD VERSION 2018 - AZUR CONCEPT 2018-05-24	1 390	0	1 390	0	0
46	LOGICIEL EBP PACK GESTION - SOFAKOM 2018-05-28	1 345	0	1 345	0	0
47	IPHONE XR NOIR 64GO - BOULANGER 2018-06-18	708	0	708	0	0
48	ALARME SOMFY POTEXIOM - ALLOALARME 2018-07-03	1 604	0	1 444	0	160
49	IPHONE 8 OR 64GO - BOULANGER 2018-11-01	574	0	574	0	0

50	IPHONE XR BLANC 64G - BOULANGER 2019-03-16	716	0	716	0	0
51	EBP PACK GESTION - SOFAKOM 2019-04-02	1 922	0	1 922	0	0
52	IPHONE 11 PRO MAX - BOULANGER 2019-12-20	1 149	0	1 149	0	0
53	IHONE 11 PRO - BOULANGER 2020-01-30	1 191	0	1 191	0	0
54	IPHONE 11 PRO - BOULANGER 2020-06-25	1 228	0	1 228	0	0
55	RENAULT CLIO IV STE ET-545-YA - TOULOUSE ENCHERES 2020-12-28	5 683	0	1 737	0	3 947

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
			19%	15% ou 12,80%	0%	
7	8	9	10			11
I-IMMOBILISATIONS						
1	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	0	0	0
3	0	0	0	0	0	0	0
4	0	0	0	0	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0	0
6	0	0	0	0	0	0	0
7	0	0	0	0	0	0	0
8	0	0	0	0	0	0	0
9	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	0
11	0	0	0	0	0	0	0
12	0	0	0	0	0	0	0
13	0	0	0	0	0	0	0
14	0	0	0	0	0	0	0
15	0	0	0	0	0	0	0
16	0	0	0	0	0	0	0
17	0	0	0	0	0	0	0
18	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0
20	0	0	0	0	0	0	0
21	0	0	0	0	0	0	0
22	0	0	0	0	0	0	0
23	0	0	0	0	0	0	0
24	0	0	0	0	0	0	0
25	0	0	0	0	0	0	0
26	0	0	0	0	0	0	0
27	0	0	0	0	0	0	0
28	0	0	0	0	0	0	0
29	0	0	0	0	0	0	0
30	0	0	0	0	0	0	0
31	0	0	0	0	0	0	0
32	0	0	0	0	0	0	0
33	0	0	0	0	0	0	0
34	0	0	0	0	0	0	0

35	0	0	0	0	0	0	0
36	0	0	0	0	0	0	0
37	0	0	0	0	0	0	0
38	0	0	0	0	0	0	0
39	0	0	0	0	0	0	0
40	0	0	0	0	0	0	0
41	0	0	0	0	0	0	0
42	0	0	0	0	0	0	0
43	0	0	0	0	0	0	0
44	0	(37)	(37)	0	0	0	0
45	0	0	0	0	0	0	0
46	0	0	0	0	0	0	0
47	0	0	0	0	0	0	0
48	0	(160)	(160)	0	0	0	0
49	0	0	0	0	0	0	0
50	0	0	0	0	0	0	0
51	0	0	0	0	0	0	0
52	0	0	0	0	0	0	0
53	0	0	0	0	0	0	0
54	0	0	0	0	0	0	0
55	6 900	2 953	2 953	0	0	0	0

II-AUTRES ELEMENTS

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+ 0				0
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+ 0				0
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+ 0				0
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+ 0				0
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		0	0	0	
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme		0	0	0	
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *	0	0	0	0	0
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)		2 756	0	0	0	0
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Détails : DIVERS

Autres, éléments : divers	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19%
		19%	15% ou 12,80%	0%	

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD

2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABIS SECURITY	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☑ *

A - ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)	0		0	0
	Sur 10 ans	0		0	0
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)	0		0	0
	TOTAL 1	0		0	0

Origine	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Sur 3 ans au titre de	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
		N-3	0	0	0	0
		N-4	0	0	0	0
		N-5	0	0	0	0
		N-6	0	0	0	0
		N-7	0	0	0	0
		N-8	0	0	0	0
		N-9	0	0	0	0
	TOTAL 2		0	0	0	0

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	☐	

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL	0	0	0	0

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

14 **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABIS SECURITY	Néant ☑

❶ Entreprises soumises à l'IS
❷ Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ❶	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise	ABIS SECURITY	Néant ☑ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'IS	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
①	②	③	④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

16 **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2059-E-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABIS SECURITY			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le	2022-01-01	et clos le	2022-12-31	Données en nombre de mois	12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	60
- Dont apprentis	YF	
- Dont handicapés	YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 748 731
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	2 953
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	4 751 684

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	10 746
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	384
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	11 130

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	3 254 849
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	63 162
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	789
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 725
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	3 321 524

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 – total 3)	OG	1 441 290

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n^{os} 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n^{os} 1329-AC et 1329-DEF.	SA	1 441 290

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	☑			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	4 751 683	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	60
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	0

Période de référence	GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022	
Date de cessation	HR				

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § *Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § *Déclaration des effectifs*

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2059-F-SD **2023**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

Néant ☐

Exercice clos le 2022-12-31 N° SIRET 48018652700028

Dénomination de l'entreprise ABIS SECURITY

Adresse (voie) 20 Route DE VILLENEUVE

Code postal 31120 Ville PORTET SUR GARONNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	3 125

I-CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II -CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr Nom patronymique REDOUANE Prénom(s) LANABI

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 3 125

Naissance : Date 1970-05-11 N° Département Commune EL BIAR Pays ALGERIE

Adresse N° 2 T Voie Chemin DE HAUTPOUL

Code postal 31270 Commune CUGNAUX Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G-SD

2023

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

Néant ☑*

Exercice clos le	2022-12-31	N° SIRET	48018652700028
Dénomination de l'entreprise	ABIS SECURITY		
Adresse (voie)	Route	DE VILLENEUVE	
Code postal	31120	Ville	PORTET SUR GARONNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	**P5**	**0**

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD